

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 14 février 2020

**2<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-2-2-5**

### Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

### Service consulté

Service Attractivité des Territoires

## SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

### CONVENTION - CADRE DE PARTENARIAT NAVETTE DES CRÊTES 2019-2021

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention-cadre de partenariat "Navette des Crêtes" pour la période 2019-2021 et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 17 janvier 2020.

Circulant sur les crêtes vosgiennes depuis 2001, le dispositif des Navettes des Crêtes a été remanié depuis 2019, suite à une étude sur la mobilité portée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV).

#### **1. La convention- cadre de partenariat « Navettes des Crêtes » 2019-2021**

Le PNRBV sollicite l'ensemble des partenaires de ce projet pour approuver une convention-cadre de partenariat « Navettes des Crêtes » 2019-2021.

La convention a pour objectifs :

- de conforter un dispositif de transport en commun touristique interdépartemental pour une période de trois ans,
- d'établir une offre de loisirs pour promouvoir les patrimoines naturels et culturels des Hautes-Vosges ainsi que ses infrastructures touristiques et de loisirs,
- de préparer l'intégration de la navette dans les marchés publics de la Région Grand Est, qui seront renouvelés en 2021.

Elle réunit en tant que partenaires et financeurs :

- le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- l'Etat,
- la Région Grand Est,
- les Départements du Haut-Rhin et des Vosges,
- Alsace Destination Tourisme,
- et 10 intercommunalités : Communautés d'Agglomération de Colmar, Mulhouse, Saint-Dié-des-Vosges et Epinal, Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Munster, de la Région de Guebwiller, de Thann-Cernay, de la Porte des Vosges méridionales, des Hautes Vosges.

Les partenaires versent leurs contributions aux maîtres d'ouvrages des différentes actions :

- concernant l'offre de transport, les maîtres d'ouvrages sont le PNRBV pour les lignes à créer et la Région Grand Est pour l'optimisation des lignes existantes,
- Alsace Destination Tourisme est le maître d'ouvrage désigné pour la promotion et la communication. Cette mission concerne plus particulièrement :
  - o la mobilisation et la sensibilisation des acteurs touristiques,
  - o la détermination de produits et avantages offerts aux clients des navettes,
  - o l'identification de la stratégie marketing et des supports de communication,
  - o la prise en charge des relations presse.

## **2. Bilan 2019 des Navettes des Crêtes**

Les jours de fonctionnement sont passés de 10 en 2018 à 30 en 2019, soit une circulation tous les jours du 17 juillet au 15 août. Un démarrage le 14 devait avoir lieu mais il ne s'est pas fait par manque de moyens financiers.

7 205 voyages ont été enregistrés sur 30 jours de circulation, contre 7 837 sur 10 jours en 2018, soit une baisse de 8 %, alors qu'il y a 20 jours de fonctionnement supplémentaires.

226 questionnaires de satisfaction ont été administrés : 8 clients sur 10 ont été satisfaits du dispositif. La principale activité pratiquée sur la Route des Crêtes est la randonnée, suivie par l'opportunité de voir des paysages, puis de pouvoir se restaurer.

Le budget global est de 156 872 € (95 589 € en 2018) :

- 23 995 € pour la communication,
- 132 877 € pour le transport.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 12 620 € (10 336 € en 2018), représentant 9,5 % du coût du transport. Un déficit global de 48 646,50 € est enregistré.

En 2019, le Département a soutenu ADT à hauteur de 5 000 € pour les actions de promotion et de communication de ce dispositif (Région 13 995 € et CD88 5 000 €) et devrait être sollicité à même hauteur en 2020 et 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de préciser que l'aide du Département de 5000 € au titre des frais de promotion et de communication du dispositif « Navette des Crêtes » pour l'année 2019 a été versée à Alsace Destination Tourisme, porteur du dispositif d'animation touristique, le 15 juillet 2019,

- d'approuver la convention-cadre de partenariat « Navette des Crêtes » pour la période 2019-2021 jointe au présent rapport, ainsi que son annexe financière contractuelle pour la saison 2019 fixant à 5000 € la contribution du Département au titre de ce dispositif pour 2019,
- de m'autoriser à les signer,
- prendre acte que les contributions départementales au titre des années 2020 et 2021 feront l'objet de délibérations ultérieures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT